

Réussir la ville - territoire

Le Livre blanc
de La Rochelle Aunis

Restitution des rendez-vous
du futur du printemps 2019

La " citta continuata " toscane du XVI^e siècle, modèle historique idéal, ne signifiait pas que la ville était continue, mais que la campagne et la ville formaient un seul lieu de vie, un " continuum urbain " au sens d'une urbanité du territoire. Interpréter aujourd'hui un tel concept doit être considéré comme un fondement des politiques de développement durable. La " ville-territoire " est maintenant le lieu d'expression de cette énergie. Ce n'est pas un concept, encore moins une idéologie. C'est un lieu de croisements entre des usages et des actions qu'il faut savoir mettre en cohérence.

Bernard Reichen, Constructif n° 18, novembre 2017

- 5 Un Livre blanc pour quoi faire ?**
- 7 Se situer dans le temps long et dans le monde**
- 9 Comprendre ce qui nous ressemble : la ville-territoire et ses flux**
- > Rassemblés par les flux
 - > Changement d'échelle
 - > La ville-territoire, nouvel espace vécu
 - > La ville-territoire : prospective et enjeux
 - > Un système de «plaques»
 - > Mobilité : du toujours plus au toujours mieux
- 25 Prendre appui sur ce qui nous unit : les centralités, lieux du commun**
- > La bataille des centralités
 - > Héritages et arbitrages
 - > Les centralités demain : aspirations et potentiels
 - > Les leviers de la centralité
- 39 Se mobiliser sur ce qui nous exige : le territoire décarboné et ses nouveaux biens communs**
- > La neutralité carbone
 - > Des transitions par-delà les conflits
 - > Les biens communs
 - > Construire de nouveaux collectifs
- 52 Perspectives**
- 54 Glossaire des notions-clés du livre blanc**



Un Livre blanc pour quoi faire ?

Ce Livre blanc s'inscrit dans l'élaboration du SCoT (schéma de cohérence territoriale) de La Rochelle Aunis. Il propose, en amont du document réglementaire qui viendra en son temps, **une réflexion et une vision à moyen et long termes**, un projet de territoire, pour mieux faire du territoire le cadre du développement pour tous et de l'épanouissement de chacun. Il part d'une double conviction :

- > Se projeter à 10, 20 ou 30 ans dans le territoire de La Rochelle Aunis, et à travers lui, c'est avant tout **prendre pleinement conscience des très profondes transformations qui ont commencé et vont s'accroître**, et qui combinent changements climatique et écologique, mutations socio-technologiques, vieillissement de la population, bifurcations économiques, etc.
- > Pour bien projeter le territoire de La Rochelle Aunis dans le futur qui l'attend, il faut **renouveler en profondeur les représentations, les croyances, les repères, le vocabulaire**, avec lesquels les habitants, les citoyens, les acteurs, les élus et les responsables d'intérêt commun en général pensent ce territoire. C'est d'un **référentiel pour le futur**, renouvelé et mieux partagé, dont tout le monde a besoin.

Comment faire du SCoT un des leviers pour bien conduire, amortir ou bonifier ces transformations ? Telle est l'ambition de ce Livre blanc, qui se veut une **première brique du projet de territoire**.

Le Livre blanc n'est pas qu'un exercice de rhétorique prospective. C'est aussi une proposition pour commencer à activer les sujets du futur – et ils sont souvent urgents – afin de rendre le plus opérationnel possible le SCoT qu'il s'agira de mettre en œuvre. C'est pourquoi le Livre blanc propose des **chantiers d'approfondissement, d'expérimentation ou d'innovation**, à entreprendre en même temps que la réalisation du SCoT, et sans attendre son adoption.

Le fil rouge de ce Livre blanc sera la notion de « ville-territoire », ce changement d'échelle qui s'est imposé de fait et au niveau duquel le système des acteurs locaux doit se mettre.

La conviction aménagiste du Livre blanc est de **faire des centralités héritées la cible prioritaire de tous les gestes d'aménagement et d'urbanisme**.

Sa conviction développementiste est que l'objectif à long terme de **neutralité carbone** et la voie des **biens et services communs** sont les deux leviers des nécessaires transitions.



Se situer dans le temps long et dans le monde

Avant de se projeter à 10, 20 ou 30 ans, il faut se redire simplement où l'on est, d'où l'on vient, et comment ce fragment de l'ouest atlantique, sa terre et sa mer, prennent place dans l'histoire et dans le monde. Il n'y a pas de prospective sans mémoire et sans boussole.

Il y a 2000 ans, l'Aunis n'est qu'à moitié sortie des eaux. La terre future de La Rochelle est un cap, Marans est une île, la mer s'avance pratiquement jusqu'à St-Crépin. **Il y a 1000 ans**, l'Aunis se sépare de la Saintonge, le retrait des eaux par régression marine permet une lente poldérisation générale, La Rochelle, fondée au 12^{ème} siècle, supprime Châtelaillon et devient d'emblée un grand port convoité entre Angleterre et France. **Il y a 500 ans**, la doctrine de Calvin entre dans La Rochelle, ce qui contribuera beaucoup à en faire le cœur d'une diaspora mondiale de marins, de négociants, d'armateurs, d'explorateurs, tournés vers la Hanse, les Amériques, les Indes. **Il y a 100 ans**, l'Aunis bascule de la vigne au lait, phylloxéra oblige, et se perpétue ainsi comme terre d'exportation agricole qu'elle a toujours été et est encore avec les céréales. Aujourd'hui La Rochelle Aunis est le fragment d'un système de villes moyennes qui, de La Roche-sur-Yon et Niort jusqu'à Saintes et Royan, constitue l'alternative métropolitaine entre Nantes, Bordeaux et leurs deux grands estuaires atlantiques.

Que retenir de ce tableau historique de quelques lignes ?

Qu'ici la terre et la mer ont partie liée depuis toujours, et pour toujours, comme le rappellent Xynthia et les réflexions qui l'ont suivie. Que l'Aunis est la partie terrestre d'un ensemble dont le Pertuis d'Antioche est la partie maritime, en position « d'espace public » d'un vaste ensemble urbanisé d'une île à l'autre, via La Rochelle et Rochefort. Que, de ce fait **La Rochelle et l'Aunis s'inscrivent dans la même histoire**, même si leurs destins respectifs se sont parfois distingués. Que la position de cap, ou de finistère de La Rochelle, entre les marais poitevin et charentais, si elle complique durablement les liens nord-sud le long de la façade atlantique, est en même temps **une position d'ouverture sur le monde active depuis des siècles**, aussi importante que Bordeaux ou Nantes, mais dans un tout autre rapport de la ville-port à son territoire immédiat.

Ce sont ces héritages auxquels il faut continuer à donner sens aujourd'hui et demain : **habiter un littoral mouvant** et qui le restera ; **ménager la terre et ménager la mer** dans une seule et même attention à ce qui les lie ; **s'ouvrir au proche et au lointain, à leurs flux et leurs transits**, tout en restant conscient qu'une terre de marais n'est pas une terre d'estuaire, autrement dit que La Rochelle n'est pas Nantes ou Bordeaux ; **poursuivre une histoire faite de résilience** (capacité à surmonter les chocs), comme celle que raconte cinq siècles d'histoire portuaire ou 150 ans d'économie agricole exportatrice.



COMPRENDRE CE QUI NOUS RASSEMBLE : LA VILLE-TERRITOIRE ET SES FLUX

Qu'est-ce que le territoire de La Rochelle Aunis ? Une ville moyenne et ses campagnes ? Une armature de petites villes, bourgs et villages qui commencent à s'intégrer autour du cœur rochelais ? Un pôle littoral et sa périphérie en voie de périurbanisation ? Un pays maritime gagné jadis entre deux marais, devenu une des destinations favorites des touristes ? Et demain, dans 20 ou 30 ans, comment qualifiera-t-on ce que ce territoire sera devenu ?

Faire de La Rochelle Aunis un territoire de projet, une échelle à laquelle agir ensemble pour rester maître du futur, c'est d'abord être capable de se raconter soi-même, de se retrouver dans une représentation collective, une identité géographique qui affirme l'unité de la diversité. Faute de quoi on entretiendrait le territoire des méfiances – entre urbains et ruraux, entre petits et gros, entre ceux qui auraient tout et les autres – mais on ne construirait pas le territoire du projet.

Cette représentation collective, capable de dépasser les clivages hérités, doit en outre se « prêter au futur », **projeter à 10 ou 20 ans la société telle qu'elle vit le territoire et se transforme à travers lui**. S'arrêter à des images d'antan, à une géographie nostalgique, ne donnerait aucune capacité prospective.

> Rassemblés par les flux

Lorsqu'on sillonne le territoire de La Rochelle Aunis, d'ouest en est et du nord au sud, on constate que ce sont les flux qui l'unissent, qui le fabriquent comme tel. Les flux visibles avant tout, les circulations humaines quelles qu'en soient les causes, et les flux invisibles de plus en plus, les échanges numériques, les échanges énergétiques, les interactions écologiques, etc. **Ce territoire est tissé de ses flux et fabriqué par eux.**

Certes, il y a le littoral, ce puissant attracteur aujourd'hui, mais l'ensemble du territoire n'est pas orienté vers la mer et les affaires maritimes. Certes, il y a un paysage, celui de l'Aunis, avec ses vallonnements, son encadrement de marais, ses grandes cultures, mais on le lit moins bien qu'avant et il a malheureusement perdu une bonne part de sa capacité à produire des repères pour les contemporains. Certes, il y a La Rochelle et son effervescence, mais justement, il n'y a pas que La Rochelle, et ce qu'on appelle La Rochelle au 21^{ème} siècle ne se résume plus à l'héritage magnifique que ce nom fait sonner.

> Changement d'échelle

Pour dire ce qu'est au fond le territoire de La Rochelle Aunis, on pourrait se contenter d'installer une réalité statistique : **230 000 habitants (300 000 en 2050 ?)**, en augmentation permanente (**+1 %/an**) ; vivant dans un espace dédié à 87 % à **l'agriculture**, et dans des contextes résidentiels qui vont du très dense au très peu dense (de 2 664 hab/km² à La Rochelle à 17 à Genouillé) ; travaillant aux trois-quarts dans l'agglomération rochelaise, à 80 % dans l'économie de services, notamment ceux de la **5^{ème} ville touristique** la plus fréquentée en France (4 millions de visiteurs) ; **6^{ème} port de France** (16 400 emplois) ; avec cependant comme premier employeur, et de loin, **l'hôpital et ses 4 000 salariés** ; sans oublier les fleurons locaux que sont Alstom, Zeiss, Rhodia, Dufour, Fontaine-Pajot, et d'autres ; des habitants se déplaçant dans l'immense majorité en voiture ; constitués à **40 % de ménages d'une seule personne**; en vieillissement comme partout (**30 % de 65 ans et plus en 2050**) ; etc.

On voit bien que ce trop rapide tableau chiffré pourrait, dans l'absolu, tout aussi bien décrire une grande ville moyenne attractive de l'ouest, une région agricole aux marchés mondialisés, un littoral touristique inscrit dans les trajectoires résidentielles souhaitées par de plus en plus de Français, un « pays » aux 70 villages... et tout cela à la fois, comme souvent. Mais alors, quelle représentation collective rassemble les habitants de ce territoire et les acteurs qui l'animent ?

> La ville-territoire, nouvel espace vécu

La ville-territoire peut être cette représentation. Que dit-elle ? **Que c'est tout le territoire qui fonctionne comme une ville, mais une ville d'une nature nouvelle**, lançant des défis nouveaux à ceux qui l'habitent, y travaillent, la fréquentent.

La ville-territoire, ce n'est pas une agglomération dense et sa périphérie diffuse. Ce n'est pas – ou plutôt ce ne devrait pas être – l'urbanisation généralisée des campagnes le long des axes de circulation. Ce n'est pas – ce ne doit pas être – un mélange insatisfaisant de ce qui n'est pas encore vraiment de la ville et déjà plus tellement de la campagne.

La ville-territoire, c'est une ambition et une projection : **donner une forme et un fonctionnement durables à l'espace vécu par 230 000 habitants** (300 000 après-demain) qui combinent au quotidien l'agglomération de La Rochelle, Surgères ou Marans, l'Aunis des villages, la proximité avec l'Atlantique, le travail à Niort ou Rochefort, l'accès plus lointain aux métropoles pour certains, etc., voire l'ouverture sur le monde. **Combinaison quotidienne ou hebdomadaire de villes et de campagnes**, de proximité et de lointain, de fonctions résidentielles et de fonctions productives, le tout pris en outre dans les pulsations saisonnières propres à une grande destination touristique.

Désigner La Rochelle Aunis comme une ville-territoire, c'est donner un destin commun aux villes, quartiers, bourgs et villages qui la composent et qui s'articulent par les grands axes de circulation, lesquels sont comme les artères de cette nouvelle urbanité.

> La ville-territoire : prospective et enjeux

Désigner La Rochelle Aunis comme une ville-territoire, c'est se donner rendez-vous avec le futur. Il y a un risque avéré que la pression d'urbanisation sur le territoire, de plus en plus loin en couronnes autour de La Rochelle, produise un cadre de vie qui sera, demain, sévèrement jugé, voire facteur de lourds handicaps sociaux et environnementaux. La ville-territoire n'advient pas toute seule dans sa perfection. Elle résulte de l'aspiration générale des individus à vivre, autant que possible, à la fois les avantages de la ville et ceux du territoire dans toute sa diversité – et cela au fil de trajectoires résidentielles qui rythment la vie des ménages – mais elle requiert **une politique globale d'aménagement et d'urbanisme, pour produire un cadre collectif de qualité**. D'autant qu'elle accueille les mutations sociotechniques profondes des modes de vie.

> **Mutations des accès et de la mobilité** : l'âge du numérique n'a fait que commencer. Il apporte le meilleur et le pire. Il peut contribuer à faire ou à défaire la ville, et la société en général. Il ne remplace pas les mobilités par déplacement, il les excite, mais surtout il les transforme. La maîtrise individuelle ou collective d'un déplacement, donc d'un accès, c'est la maîtrise d'un temps. **Organiser la ville-territoire des flux, c'est organiser des accès et des temps, des rythmes et des horaires**. Demain, la cohérence territoriale sera une question de gestion des temps au moins autant qu'une question de gestion des espaces.

> **Mutations des services et des commerces** : la révolution commerciale arrive. L'époque du gigantisme de l'espace de vente est contestée de multiples façons. Le modèle industriel de l'économie d'échelle qui l'animait ne tient plus. Services et commerces requièrent de plus en plus de l'accueil et de l'attention, de la singularité dans la relation aux demandeurs, de la capacité à spécifier les réponses et les offres, qu'il s'agisse de biens alimentaires, de prestations domestiques ou de services aux ménages. Pour la ville, qui est « fille du commerce », les conséquences ne sont pas encore mesurées. Demain, **la ville-territoire va devoir digérer cette révolution commerciale et cette mutation des services**.

> **Mutations du travail et de l'emploi** : on ne connaît pas les emplois de demain, mais on devine à quoi aspirent ceux qui les occuperont. Les mondes du travail de La Rochelle Aunis sont multiples : grandes entreprises industrielles de haute technologie, artisanats et petites et moyennes entreprises dédiés aux marchés domestiques, opérateur portuaire et entreprises logistiques, micro-entrepreneurs et concepteurs en réseaux, services publics et privés, métiers de l'accueil... Aucun n'échappera à des évolutions importantes des organisations, des univers technologiques et des espaces de travail. La difficulté sera de ne pas les enfermer dans le cadre unique et uniforme de « l'espace économique », tel que la deuxième moitié du siècle précédent l'a inventé.

l'agglomération rochelaise



La ville-territoire et ses flux

Le réseau routier et ses sorties, le réseau ferré et ses gares, le réseau hospitalier, les grands zonings économiques, dessinent une ville-territoire qui relie les cinq grands ensembles territoriaux de l'Aunis : les deux marais, l'agglomération rochelaise, l'étoile de Surgères, et le secteur central, encore dans l'entre deux.

Marais poitevin

l'étoile de Surgères



> Un système de «plaques»

Comment de tels bouleversements – pour ne rien dire encore des bouleversements climatiques, énergétiques et écologiques qu'on abordera plus loin – pourraient ne pas conduire à redéfinir nos façons de qualifier l'espace vécu, ses cadres bâtis, les modèles qui ont guidé les dernières décennies ? La ville-territoire est l'enveloppe de ces redéfinitions : **elle part de ce que nous sommes déjà, mais elle projette aussi dans ce que nous allons devenir.**

Ce n'est pas l'inconnu ou l'indicible. La ville-territoire de La Rochelle Aunis tend manifestement à **s'organiser en grandes « plaques »**, ou sous-systèmes, qu'elle articule : l'agglomération rochelaise et « l'étoile de Surgères » en sont les ancrages à l'ouest et à l'est ; les deux marais habités, aux fonctions et héritages si précieux, l'encadrent au nord et au sud ; l'espace central autour d'Aigrefeuille d'Aunis est au cœur de nombreux enjeux de développement et d'aménagement, parce qu'à l'articulation de tous les autres.

Cette lecture de la ville-territoire doit être débattue. Elle a le mérite de réunir le puzzle territorial et de commencer à raconter comment il fonctionne, ainsi que les questions qu'il soulève.

> Mobilité : du toujours plus au toujours mieux

Le système formé par ces grandes plaques n'est pas une île. Il est le cœur d'un **bassin de vie plus ample encore**, qui englobe au quotidien Rochefort et Niort, à l'échelle du pôle métropolitain. Il est ouvert sur la Vendée, le Royannais, la Charente, et, au-delà, Nantes, Bordeaux, Paris... et le monde entier, puisque la ville-territoire est aussi un port.

Entre les plaques, il y a les flux, ce qui fait tenir la ville-territoire ensemble. Le risque ici c'est de circuler toujours plus, l'objectif c'est de **circuler et d'accéder toujours mieux**, et le modèle à dépasser pour cela, c'est celui de « l'autosolisme » (usage solitaire de l'automobile). Les alternatives à cette pratique encore hégémonique sont de plus en plus nombreuses. Elles correspondent aux besoins des habitants de la ville-territoire, qui doivent jouer avec les échelles, les réseaux, leurs facilités ou leurs encombrements. Chacun devient, à sa façon, un petit opérateur de mobilité, autant que possible durable, à condition que lui soit proposée la gamme la plus commode possible de moyens d'accéder.

La ville-territoire requiert **un maximum d'intermodalité et des infrastructures** pour optimiser l'usage des infrastructures qui ne peuvent pas se multiplier à l'infini mais doivent toutefois être localement complétées, et **une politique publique à l'échelle la plus ample possible**, car la société qui pratique cette ville-territoire la débordera toujours.

Et le SCoT dans tout ça ?

La ville-territoire dans le PADD

Le travail collectif a permis d'étayer chemin faisant une nouvelle représentation : celle d'une « ville-territoire » aunisienne qui fait fi des limites intercommunales comme des bassins de vie statistiques. Les interdépendances entre la plaine de l'Aunis, le littoral et les marais ont été démontrées durant la première année d'élaboration du SCoT (schéma de cohérence territoriale). Elles ont été racontées par les acteurs économiques, culturels et sociaux rencontrés lors des entretiens et des visites collectives ; démontrées par les grands témoins invités aux conférences ; confortées par les analyses des bureaux d'études en charge de l'élaboration du SCoT : spécialistes du commerce, de l'environnement, etc.

En parcourant ensemble les 1 200 km², les élus ont pu observer et comprendre les logiques extensives et diffuses auxquelles les communes sont soumises. En observant les réseaux (l'urbanisation le long des axes routiers notamment RN 11 et RD 137, la trame de zones d'activités économiques le long du faisceau ferré vers Surgères, la diffusion des pratiques de loisirs le long du canal de Marans et des ruisseaux ...), le grand paysage (le territoire d'eau, l'imbrication héritée entre productions agricoles et forêts...) les pratiques de mobilités (trajets pendulaires de l'intérieur vers le littoral, utilisation des parkings et des aires de covoiturage, pratiques de zapping autour des services et des équipements du grand territoire), nous avons pris le temps d'identifier l'ensemble de ces liens, et la planification, rompant avec une approche par zoning, doit pouvoir s'appuyer sur cette trame réticulaire, qui fabrique La Rochelle Aunis.

Le premier axe du PADD (projet d'aménagement et de développement durables) du SCoT invite ainsi à structurer la politique urbaine, de mobilité et de service du territoire sur cette ville-réseau, dont La Rochelle est le moteur, dont les axes de transports sont les chaînes et dont les villes de Surgères, Marans - dans une moindre mesure Aigrefeuille, Courçon et Châtelailon-Plage et les pôles gares - pourraient être demain les courroies de transmission.

> Axes I.A et I.B du PADD / Structurer le développement à l'échelle de la ville-territoire et Assurer l'accessibilité des pôles de la ville-territoire.

Si l'Aunis fonctionne aujourd'hui comme une ville-territoire, la planification doit permettre de mieux répartir les rôles et fonctions de chacun dans cet ensemble. Le SCoT se propose ainsi de s'appuyer sur cette structure pour repenser les capacités d'accueil résidentiel, économique et de services de chacune des entités.

> Axe I.C du PADD Pérenniser la dynamique économique de la ville-territoire en offrant des conditions favorables pour leur développement et l'innovation et Axe I.D Valoriser l'attractivité résidentielle de la ville-territoire pour atténuer les disparités démographiques entre pôles et périphéries.

Dans un territoire de forte croissance démographique mais aussi de l'emploi, le SCoT aborde la problématique de la répartition des activités (cf. Axe 6 Pérenniser la dynamique économique de la ville-territoire en offrant des conditions favorables pour leur développement et l'innovation). Si les pratiques culturelles et de loisirs se construisent déjà à l'échelle de cette ville-territoire, les pratiques touristiques restent encore pour beaucoup cantonnées au littoral. Le SCoT fait ainsi le pari d'une structuration à venir du tourisme à cette échelle.

> Axe I.E Faire découvrir la ville-territoire dans toute sa richesse, avec l'eau comme marqueur



Proposition de travail n° 1

La station intermodale et de services

En 2030...

« Chaque jour les habitants de la ville-territoire de La Rochelle Aunis empruntent 3 ou 4 modes de déplacement différents pour travailler, se balader, se rencontrer, faire leurs courses,... marche, vélo, train, voiture partagée, bus à haut niveaux de service, la palette des mobilités est vaste. Pour assurer les changements de modes, 16 Stations Intermodales et de Services ont été aménagées. Sur place on trouve de nombreux services : on peut y recharger sa voiture électrique, faire réparer son vélo, acheter des produits locaux les jours de marchés, laisser ses enfants à la crèche, récupérer ses courses en ligne, s'investir dans la halle des solidarités, assister à des concerts sur le parking multifonctions... Bref ce sont des lieux de vie du quotidien. »

Principes

- > Une **connectivité** sans faille entre différents modes et lignes de transport ; du bus à la voiture, en passant par le train, le vélo, le covoiturage ou la marche.
- > Des **lieux communs**, partagés quotidiennement, une vaste place faites aux espaces publics.
- > Des programmes et des organisations permettant de compléter les centralités existantes.
- > Des **formes souples et adaptables** : des activités culturelles dans les parkings pendant les heures creuses, des marchés dans les interstices entre les différents modes,...

Proposition de travail dans le cadre de l'élaboration du SCoT

- > **La rédaction d'un cahier des charges** type pour aider les acteurs à avancer sur le chemin de la station intermodale, en collaboration avec une agence d'urbanisme ou de développement.
- > **Un Appel à Manifestation d'Intérêt** sur les haltes, en collaboration avec une agence d'urbanisme ou de développement.



Tiers-lieux / coworking « Les Riverains » – Gare d'Auxerre



Halte solidaire - gare de Batz-sur-Mer



Crèche - Roanne



Toits photovoltaïques – Ludisch - Autriche
Hermann Kaufman





Proposition de travail n° 2

L'espace de travail de demain

↔ En 2030...

« Les formes de travail indépendant se sont multipliées : free-lance, auto-entrepreneurs, services itinérants... Désormais de nombreux actifs du territoire plébiscitent ces modalités. Ils optent pour des environnements modernes et agréables, dans lesquels ils ont envie d'aller travailler. Les entreprises, désireuses d'optimiser leurs coûts sont aussi en recherche d'espaces partagés en réseaux, à géométrie variable, pour leurs actifs mobiles, télétravailleurs, en bi-résidence... »

➤ Principes

- > L'espace de travail est **indissociable des autres fonctions quotidiennes** : imbriqué avec l'habiter, les loisirs, les aménités urbaines,...
- > L'espace de travail est avant tout **en réseau** : beaucoup d'actifs se déplacent entre différents lieux chaque jour, et au cours de leur journée. Ce qui compte c'est l'espace de coopération, matériel et immatériel, et donc la qualité des connexions entre les lieux.
- > L'espace de travail de demain est **davantage urbain**... entre temps, on aura nécessairement dû penser la **reconversion des espaces de travail précédents** : les Zones d'Activités, les friches,...

+ Proposition de travail dans le cadre de l'élaboration du SCoT

- > Une étude et un benchmark sur la mutation des zones d'activités en ville et des friches **chez nos voisins européens (Allemagne, Pays-Bas,...)**.
- > Une réflexion sur **l'accueil des entreprises sur le grand territoire**, intégrant les zones actuellement sous investies (délaiés commerciaux, pieds d'immeubles...)



Des zones d'activités plus denses, adaptées au contexte urbain - La cité artisanale de Valbonne



Les salons Grand Voyageur de la SNCF



Le développement du coworking



Les Grands Voisins : travailler, se divertir, se rencontrer, découvrir

« Apaiser la ville-territoire, en circulant mieux, plutôt qu'en circulant toujours plus » : les élus porteurs du SCoT veulent faire des mobilités une exigence sociale, sociétale et environnementale structurante pour leur projet de territoire.

Des mythes s'effondrent...

- > « *Des infrastructures routières nouvelles permettront de résoudre les engorgements* » : elles les résorbent... et en cristallisent de nouveaux. Toujours plus de vitesse, c'est plus d'encombrement sur les nœuds, et le territoire de La Rochelle Aunis, c'est à la fois un espace de vitesse (l'Aunis) et un grand nœud (La Rochelle).
- > « *Le report modal vers les transports en commun conduira à l'abandon de la voiture* » : non, ce qui va changer, c'est l'usage de la voiture, en tant que solution individuelle utilisée collectivement, mais la voiture sera, demain encore, une grande part des solutions de mobilité durable.
- > « *L'avenir, c'est la vitesse, la rapidité d'accès* » : non, ce sera la fiabilité des temps de parcours et d'accès, quitte à aller moins vite.
- > « *Rapprochons-nous ! Faisons la ville-territoire des courtes distances !* » : certes, mais les courtes distances se conjugueront toujours avec les grandes, et la proximité avec l'accessibilité au-delà du territoire.

... et des solutions nouvelles apparaissent :

- > **Pour gérer d'abord les temps du territoire**, donc de ses activités collectives, et éviter d'être tous aux mêmes heures sur les mêmes routes dans les mêmes directions.
- > **Pour proposer l'infrastructure des déplacements**, au moins autant que l'infrastructure, c'est-à-dire l'ensemble des informations qui permet en permanence de faire les bons choix de mobilité, à condition d'une offre multimodale variée et réelle.
- > **Pour articuler le plus possible les multiples solutions**, collectives, individuelles, physiques et « à distance » : train+vélo, voiture+trottinette, déplacement+tiers-lieu, véhicule personnel+auto-partage, etc.

Avec qui à la manœuvre ?

- > **L'établissement porteur du SCoT n'est pas opérateur de mobilité**, mais il peut favoriser les coordinations, les innovations et les mobilisations au sein de son territoire et au-delà de lui.
- > **La Région** a lancé, mi-juillet 2018, le SMINA (Syndicat Mixte Intermodal de Nouvelle-Aquitaine), devenu depuis Nouvelle-Aquitaine Mobilités, avec 22 agglomérations autorités organisatrices de transports locaux, pour coordonner leurs services, leur information et leur tarification, avec la Région.
- > **Les trois communautés** qui font le territoire de La Rochelle Aunis doivent se poser la question de l'intérêt, ou pas, d'une Autorité Organisatrice de Mobilité unique.

N NOS MOBILITES



« On ne connaît pas les emplois de demain, mais on sait à quoi aspirent ceux qui les occuperont » : les élus porteurs du SCoT veulent accompagner l'accueil et l'aménagement de nouveaux espaces de travail, qui s'intègrent mieux dans le cadre de vie et de services.

Demain

- > Davantage d'emplois de **services à la personne**, avec une **population plus âgée** qui générera ces demandes
- > Une **filière santé** autour de l'hôpital, archipel de métiers de loin le plus structurant pour le territoire
- > Des bouleversements technologiques dans tous les secteurs
- > Un « **smart territoire** » entièrement connecté avec beaucoup d'activités « digitalisées »
- > Des emplois industriels de plus en plus qualifiés
- > De nouvelles filières d'activités, de l'**économie circulaire à l'économie de la proximité et à la bio-économie**
- > Des formes de commerce nouvelles, plus solidaires, peut-être même avec des monnaies locales
- > Un « territoire détox », à l'**économie décarbonée**

Où ?

- > Des lieux de travail intermédiaires, **entre entreprise et domicile**
- > Des **espaces partagés** pour les entrepreneurs et les actifs indépendants
- > Des espaces de travail et de services organisés **en réseau**, dans le territoire et à partir de lui
- > Davantage d'actifs **grands mobiles** travaillant en région et au-delà : un territoire ouvert
- > Des centres qui aiment les emplois

A quelles conditions ?

- > Faciliter pour chaque actif le **compromis « travail-famille »** qu'il doit construire
- > Rendre plus fluide les déplacements **autour et au sein des centralités**
- > Lutter contre le renchérissement sans fin du marché immobilier
- > Donner autant de qualité aux espaces de travail qu'aux espaces de vie et de services qui les intègrent
- > Promouvoir l'**agriculture territorialisée et raisonnée** souhaitée, par l'outil foncier de l'action publique
- > Installer des « fermes de données » (data) pour rester maîtres de la richesse de demain
- > Accueillir aussi les espaces de l'**utilité sociale hors-emploi**

MAIN NOS EMPLOIS





PRENDRE APPUI SUR CE QUI NOUS UNIT : LES CENTRALITES, LIEUX DU COMMUN

L'enjeu clé de la ville-territoire, qui peut la faire basculer du bon ou du mauvais côté, c'est la centralité. La centralité d'une ville historique et de l'agglomération qu'elle agrège est unique. Elle peut se compléter de polarités fonctionnelles en périphérie, mais le centre reste le centre, dans la lecture, en particulier affective, qu'en ont tous ses habitants. La Rochelle en sait quelque chose.

Dans la ville-territoire la centralité est multiple : ce sont tous les centres des petites villes, les cœurs des bourgs et des villages du territoire qui font également son offre de centralité. Les habitants de la ville-territoire l'ont bien compris, eux qui jouent en permanence avec toute la gamme de cette offre, en recherchent les diverses proximités, les diverses ambiances, les diverses qualités. C'est toute la richesse de la ville-territoire. A condition que toutes les centralités vivent, et elles ne sont jamais trop nombreuses.

C'est, aujourd'hui, l'objet d'une bataille fondamentale au cœur même de la société et des modèles qui organisent son développement et ses espaces de vie. Un grand nombre de facteurs technologiques, de logiques économiques, d'imaginaires et d'idéaux collectifs – plus ou moins prescrits – ont vidé et risquent de continuer à vider les centralités de leurs fonctions vivantes. Le projet de la ville-territoire doit être sans compromis à cet égard : **les centralités sont la condition de sa réussite.**

> La bataille des centralités

Il faut bien s'entendre sur ce qu'est une centralité dans le territoire de La Rochelle Aunis. **Une centralité n'est pas simplement une polarité**, un grand ou un petit attracteur commercial, de service ou autre. Ce n'est pas non plus une simple concentration d'habitations. On ne décrète pas une centralité par un programme immobilier ou un plateau commercial. **La centralité est une accumulation symbolique. Il lui faut du temps, de l'histoire, du patrimoine. C'est un fait culturel et politique. C'est un héritage**, avec le devoir de transmission que cela implique. Par conséquent, **ce n'est pas une question de taille**, de poids de population ou de nombre de commerces ou d'emplois, **mais d'espaces publics**, d'évènements collectifs, de lieux qui font la sociabilité et qui transcendent le quotidien et ses fonctionnalités. La plupart des touristes – et La Rochelle en accueille donc 4 millions – ne s'y trompent pas : ils viennent goûter l'ambiance du territoire par ses centralités avant tout.

Le territoire de La Rochelle Aunis a l'immense chance d'être constellé de centralités historiques, grandes et petites, emblématiques et plus locales, toutes porteuses d'énormément de sens. Faut-il en rajouter de nouvelles, sur de nouveaux lieux, correspondant à de nouvelles pratiques, mais qui seraient porteuses d'une nouvelle symbolique ? C'est une lourde question, qui doit obstinément travailler le projet de la ville-territoire. Aucune réponse ne devrait concourir à déshabiller les centralités héritées pour en faire advenir de nouvelles. **La centralité est un produit historique à temps long**, avec lequel on ne devrait pas tenter de jouer des « coups ».

> Héritages et arbitrages

La bataille des centralités – elle est universelle – appelle des **arbitrages répétés** : où localiser tel équipement public, où produire l'offre de logements et sous quelle forme, comment **aménager l'espace public** qui est aussi un espace de circulation et d'accès, comment réorienter les projets, principalement commerciaux, qui proposent somme toute de déménager la centralité, comment **faire vivre le patrimoine**, ce qui n'est pas seulement le restaurer, comment accueillir la pression touristique sans transformer la ville en décor de centralité ? Toutes les réponses à ces questions font un **projet de centralité**, et plusieurs communes de la ville-territoire en ont grandement besoin.

Il ne s'agit pas d'une simple répartition des niveaux de centralité dans le territoire, pour désigner la grande, les moyennes et les petites. Pire encore, cette répartition, généralement communale concourt de fait à distribuer les possibilités de vider les centralités, en démultipliant les projets concurrents sur les marges. **Une centralité n'est pas une commune, c'est un lieu qui rassemble et unifie la société, fait battre son cœur et construit son sens.** La hiérarchie des centralités n'est pas le sujet. Il faut, dans le projet de la ville-territoire, avant tout redéfinir des modèles d'aménagement et d'urbanisation qui assument les centralités héritées, et ne leur tournent plus le dos au nom de la modernité.

> Les centralités demain : aspirations et potentiels

Les enjeux prospectifs sont considérables. La société a plus que jamais besoin de faire l'expérience pratique de ce qui la réunit, la soude, la fait tenir ensemble. Sans ses centralités, la ville-territoire devient l'espace des épanouissements individuels, privés, où chaque ménage organise au mieux son petit bonheur personnel. La Rochelle Aunis se prête particulièrement bien à cette tendance. Les centralités, de la très grande aux très petites, sont **les lieux où chacun doit pouvoir retrouver le commun.**

Les marqueurs, les ingrédients, les conditions de la centralité de demain vont certainement se renouveler, mais toujours sur la base d'héritages. L'église ou le temple n'attirent plus les foules, mais sont toujours au centre du village. Le marché, qu'on croyait marginal face à la grande distribution, devient la réponse plébiscitée à de

nouvelles exigences d'alimentation et de consommation. La maison de village, abandonnée pour ses contraintes, peut reprendre l'avantage si l'urbanisation extensive est bloquée. L'espace de travail, qu'il fallait absolument expulser du centre, pourrait le rechercher à nouveau. Les centralités héritées peuvent revivre, même s'il s'agit bien d'une bataille.

Entre la flambée du Airbnb de La Rochelle et la déshérence commerciale du centre de Marans, l'hyper-patrimonialisation ici et la paupérisation là, les problèmes de la centralité ne sont pas partout les mêmes. Mais l'exigence est commune : la ville-territoire de La Rochelle Aunis doit cultiver ses centralités et ne s'en faire déposséder par aucune logique.

> Les leviers de la centralité

Demain, **dans une société plus âgée**, où les personnes dépendantes et très dépendantes seront plus nombreuses que jamais, **les centralités seront vitales**. Mais il ne faudra pas que la ville-territoire soit segmentée générationnellement, avec les ménages les plus âgés captifs des centres et les autres ménages dans la mobilité systématique. S'il veut être porteur de cohésion, **le projet de centralité doit être un projet intergénérationnel**, et la conception de ses espaces publics en être l'expression.

Outre l'urbanisme, trois domaines d'action publique doivent être mis à contribution du projet de centralité : **l'éducation, la culture et la fête**.

L'école – au sens le plus large, de la maternelle au supérieur – reste encore, pour l'essentiel et malgré toutes les stratégies possibles d'évitement, **le lieu par excellence de mixité sociale, de sociabilité, de construction de la cohésion**. C'est probablement le **marqueur de centralité le plus juste, le plus citoyen et républicain aussi**. La ville-territoire doit être lisible par ses lieux d'éducation, lesquels ne devraient pas se trouver « en pleins champs », quelles que soient les raisons fonctionnelles de ces localisations périphériques, mais toujours dans les centralités. Ces lieux d'éducation, donc de centralités, fréquentés tout au long des deux premières décennies de la vie, doivent contribuer à vivre la ville-territoire dans ce qu'elle a de meilleur, de plus beau, de mieux partagé.

La culture, sous toutes ses formes, la fête, la célébration, la liesse et la communion sont véritablement ce qui érige le centre en lieu de tous, pour tous. Le projet de la ville-territoire n'est pas qu'un projet matériel, avec ses principes d'occupation de l'espace, ses infrastructures et réseaux, ses équipements. C'est aussi un projet immatériel, avec ses moments, ses événements, ses rassemblements. La société contemporaine en est demandeuse. Si les centralités ne sont pas pensées pour les accueillir – et on ne parle pas ici de salles polyvalentes – les collectifs se retrouvent ailleurs, au risque de se fragmenter, se couper les uns des autres, se privatiser.



Les centralités, lieux du commun

Une centaine de centralités héritées qu'elles soient urbaines, villageoises ou de simples quartiers maillent l'Aunis et lui permettent de rayonner au-delà.





IMPRIMERIE

PAUL MINGOT

Et le SCoT dans tout ça ? Les centralités dans le PADD

Les ateliers de construction du PADD (projet d'aménagement et de développement durables) ont révélé que le modèle de développement périphérique, extensif et consommateur de ressources (espace agricole, énergie, services), reste très présent, dans un territoire région qui reste peu dense : la majorité de la population et des emplois sont localisés en dehors des centres. Cette tendance, nourrie par le rêve de la maison individuelle, se poursuit avec des programmes résidentiels, d'activités ou de commerces peu denses et mal desservis en transports collectifs... Pourtant, ce modèle s'essouffle et montre ses limites. Son impact global et l'évolution déjà perceptible des besoins, notamment dans des communes dépassées par une croissance démographique et un étalement trop fort, appellent à faire de la régénération de nos centralités un enjeu collectif de première importance.

Le SCoT La Rochelle Aunis fait le pari des « centralités » et entend soutenir en priorité le développement de tous les centres des villes et des villages. A travers le SCoT, c'est une stratégie globale, transversale, en cohérence avec les documents de planification communaux et intercommunaux (plans locaux d'urbanisme, PLU, et plans locaux d'urbanisme intercommunaux, PLUi) qui s'exprime.

> **Axe II.A du PADD Renouveler l'attractivité des centralités urbaines et rurales, premiers appuis du cadre de vie**

Ce pari implique une meilleure maîtrise des développements aujourd'hui extérieurs aux centralités, qu'il s'agisse de l'artificialisation des fonciers agricoles pour l'habitat (**cf. Axe II.B Donner la priorité au renouvellement urbain et limiter la consommation foncière**) ou de la dispersion des pôles générateurs de flux, et en premier lieu des polarités commerciales, mais aussi en recentrant l'activité économique sur les centralités, eu égard à l'évolution de la demande des entreprises et des mutations des formes de travail.

> **Axe II.C Maîtriser le développement commercial en dehors des centralités.**



Proposition de travail n° 3

Habiter en cœur de village

En 2030...

« Les cœurs de village sont désormais de véritables lieux de vie intergénérationnels, favorisant la rencontre entre les enfants, à la sortie de l'école, et les anciens, qui se déplacent de moins en moins. Les jardins des EHPAD (établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes) accueillent des aires de jeux pour enfants, les objets patrimoniaux font l'objet de chantiers collectifs, à travers lesquels les anciens apprennent aux jeunes à bricoler, les espaces publics des places de village se prêtent désormais à l'accueil des fêtes, des rencontres sportives, des rencontres inter-associations, grâce à du mobilier léger, éphémère que se prêtent les villages entre eux. »

Principes

- > Des cœurs de village **qui valorisent le potentiel de l'intergénérationnel** par les espaces publics (aires de jeux et de rencontres, équipements multi-publics, chantiers participatifs,...), comme par les programmes d'habitat.
- > Des cœurs de villages **qui donnent accès directement à des cœurs de nature** : Marais Poitevin (Courçon, Marans), marais littoraux (Châtelailon-Plage) ou connectés à des cours d'eau structurants (Canal de Marans, Curé, Gères...).
- > Des cœurs de villages **qui s'inscrivent dans des trames urbaines** : du patchwork d'espaces autonomes décousus à une mise en réseau des places.

Proposition de travail dans le cadre de l'élaboration du SCoT

- > **Une collaboration avec une école d'architecture et/ou de paysage** sur les espaces publics intergénérationnels dans les cœurs de village.
- > **Un diagnostic** portant sur la vitalité des centralités du territoire.



Le trame d'espaces verts à partir des jardins individuels



Des espaces de jeux pour les enfants dans les
EPHAD - Rennes



Le chantier participatif de Tréllières



Le cinéma en plein air



Proposition de travail n° 4

Le commerce de centre-bourg

En 2030...

« Lorsque les premières friches commerciales de périphéries sont apparues, les élu.e.s des villages ont compris qu'il ne fallait plus chercher à produire des offres commerciales partout mais miser davantage sur les offres mobiles. Les offres itinérantes ont fleuri dans les bourgs, et les places de marché sont investies plusieurs fois par semaine. »

Principes

- > Des centres-bourgs capables de **réinventer la proximité par l'itinérance** (food trucks, coiffeurs, vétérinaires,... mobiles) et par la mise en réseau des services
- > Des places de marché capables d'**offrir des offres de produits-expériences** différents de l'offre de supermarché et des lieux de convivialité
- > Une offre locale capable de **répondre à une demande plus exigeante en matière d'écologie** (traçabilité, production locale,...)

Proposition de travail dans le cadre de l'élaboration du SCoT

- > Un **dialogue renouvelé et exigeant avec les multiples acteurs du commerce itinérant** pour qu'ils formulent leurs besoins en matière d'action publique locale
- > Un **Appel à Manifestation d'Intérêt « Réinventer le marché local »**



Food truck rural



Services publics itinérants



Récoltes collectives



Plateformes de partage d'outils

« Refaire les centralités sur les centralités, pour mieux refaire la campagne sur la campagne » : les élus porteurs du SCoT veulent faire des centralités historiques l'objet de toutes les attentions.

Charade...

- ... Ils ont plusieurs siècles d'histoire, mais ils ont souffert des 30 dernières années
- ... Ils sont essentiels dans nos repères collectifs, mais plus dans nos pratiques individuelles
- ... Ils sont partout dans l'Aunis, mais n'ont pas toute la même taille

Qui sont-ils ?

Ce sont nos cœurs de villages, de bourgs et de villes, les centralités historiques, des villages de l'Aunis jusqu'à La Rochelle. Elles n'ont pas toutes la même intensité, la même santé, le même poids bien sûr, mais elles sont vécues comme une chaîne de lieux communs, avec ses maillons forts et ses maillons faibles. C'est cette chaîne que le SCoT veut renforcer.

Comment « refaire centre » demain ?

Commerce, service, emploi, habitat : ces raisons fonctionnelles ne suffiront pas. Elles trouvent, quoi qu'on en pense, de nombreuses réponses dans le desserrement, pas dans l'agglutinement central. La mobilité ne favorise pas spontanément la centralité. Demain, les mutations profondes de la distribution commerciale, du travail, de la mobilité, de l'habitat, risquent de défaire encore davantage les centralités historiques, surtout les plus petites.

Mais à l'inverse, on peut les réinvestir de nouvelles raisons d'être, leur redonner de la valeur pour la société toute entière. Demain, nos centralités héritées reprendront vie à condition d'être :

- > **l'espace de la ville pédestre**, là où toutes les mobilités cèdent priorité au piéton, ce qui redonne au cœur de ville sa mission première : vivre ensemble.
- > **l'espace du beau**, là où l'on a plaisir à partager l'espace public, grâce au patrimoine mais aussi au « beau » de demain, celui qu'on a l'audace de proposer.
- > **l'espace signifiant**, là où les symboles (politiques, culturels, historiques...) et les événements, nous rassemblent et nous unissent.

NOS CENTRALITES





SE MOBILISER SUR CE QUI NOUS EXIGE : LE TERRITOIRE DECARBONÉ ET SES NOUVEAUX BIENS COMMUNS

Le projet de la ville-territoire de La Rochelle Aunis est donc un projet social, sociétal, mais il est aussi **indissociablement un projet environnemental**, et par conséquent un projet économique, par les réorientations de fond qu'il appelle.

L'environnement, au sens de cadre naturel, de La Rochelle Aunis est puissant, fragile, particulier. Le changement climatique, la phase de transgression marine qu'il a ouverte, la tension sur les ressources cycliques ou épuisables, rappellent qu'ici l'espace habité a été longuement et patiemment gagné sur le domaine maritime, dans une grande intelligence des équilibres et déséquilibres naturels. Ce qui est d'abord accueilli et vécu aujourd'hui comme une catastrophe (le recul du trait de côte), un aléa (les sécheresses et les canicules récurrentes) et un ensemble de contraintes nouvelles (pour la santé de l'environnement, donc de tous et de tout) sont des chances historiques de renouer avec le territoire dans ses fondamentaux, même et surtout à l'époque où ils sont menacés par les conséquences des choix humains.

Il y a quelques années encore, on aurait pu opposer à ce titre les devoirs écologiques et les nécessités économiques, la préservation et le développement, la question urbaine et celle de la nature. On peut désormais faire autrement. On peut, particulièrement pour La Rochelle Aunis, avec son littoral, ses marais, ses bassins conchylicoles, transformer l'opposition en combinaison. Mais il faut pour cela faire bouger un certain nombre de modèles de développement et un certain nombre de pratiques, dans **un rapport nouveau à l'environnement et à la nature.**

> La neutralité carbone

Ce rapport nouveau peut s'incarner dans **un objectif global, qui touche toutes les activités humaines : la neutralité carbone.** Il englobe celui de la transition énergétique. Il impacte tous les sujets d'un projet d'aménagement et de développement d'un territoire. Il oblige à une approche élargie et coopérative des termes du bilan carbone, qu'aucun territoire – sauf le monde ! – ne peut prétendre équilibrer à sa seule échelle.

La communauté d'agglomération de La Rochelle a ouvert ce chantier de longue haleine. L'ensemble du territoire de La Rochelle Aunis doit le rejoindre, **pour entrer dans l'équation carbone**, et porter à une échelle significative les changements nécessaires dans des domaines comme les énergies renouvelables, la mobilité, la production des matériaux de construction (secteur très dynamique dans le territoire), la production agricole et plus globalement la bio-économie, le cycle des matières (économie circulaire), la gestion des sols, celles des espaces naturels susceptibles de représenter des pièges à carbone, etc.

Un territoire « décarboné » – il ne s'agit pas de s'affranchir du cycle naturel du carbone, mais bien de le rétablir – change nécessairement ses modes de circulation, ses modèles d'habitat, ses idéaux de consommation, en un mot ses modes de vie. **La ville-territoire décarbonée, c'est un autre projet agricole local, un projet alimentaire à formuler, un nouveau compromis sur l'eau**, etc. Aucune filière productive n'est exemptée du bilan global, tout doit être réinterrogé au prisme de ce bilan.

> Des transitions par-delà les conflits

Pour un territoire touristique donc saisonnier, portuaire donc très ouvert, maritime donc aux interactions plus complexes encore, qui plus est en croissance continue, le défi est gigantesque. Il justifie l'**appel tous azimuts aux transitions**, car l'horizon d'attente est lointain. Ce qui compte, c'est que les lignes bougent et que les réorientations s'amorcent.

Cela s'accompagne inévitablement de conflits. La Rochelle Aunis connaît les siens, sur la question de l'eau, sur l'éolien, sur les choix à venir de l'économie agricole. Ils font partie de la dynamique du projet. Si tout le monde est d'emblée d'accord sur tout, c'est qu'il n'y a pas besoin de projet pour avancer. Le projet, c'est du débat, des désaccords bien identifiés pour mieux les dépasser, des moments et des cadres de médiation, du temps de maturation lorsqu'on bloque, des arbitrages rendus de sorte qu'ils ne soient pas contestés. Les « sujets qui fâchent » sont ceux sur lesquels les plus grands progrès seront réalisés, si le projet s'en saisit sincèrement. Il n'y aurait rien de pire que d'écarter tous les petits et grands problèmes, afin de formuler sans douleur un projet lisse et immédiatement consensuel. **Pas de projet sans conflit. Mais il faut que la réciproque soit vraie aussi.**

> Les biens communs

Face à l'ampleur du défi, il devient indispensable de **reconstruire des intérêts communs**, autour de ressources qu'on considère, dans le territoire, comme les plus mobilisatrices pour les transformations souhaitées. Entre les biens et services publics, et les biens et services privés, doit s'ouvrir l'espace des biens et services communs, qui combinent les précédents.

Pour La Rochelle Aunis, **l'eau** fait de toute évidence partie de cette catégorie à construire, précisément parce que les différents acteurs de l'eau, aux usages si nombreux, ne constituent pas encore à proprement parler une communauté, avec ses règles, ses engagements, ses réciprocitys. **La ville-territoire de La Rochelle Aunis a besoin que se constitue sa communauté de l'eau.**

L'alimentation, dans toute sa filière, est un autre domaine qui doit être saisi comme un ensemble de biens et de services communs, dans un territoire où l'agriculture a toujours joué un rôle structurant, et déjà changé plusieurs fois de base productive. **La ville-territoire de La Rochelle Aunis a besoin que s'affirme son projet agro-écologique et l'idéal alimentaire et de santé environnementale qui l'accompagne.**

L'ensemble des **activités et pratiques liées à la mer et au littoral** représente une troisième promesse de biens et services communs. Dans tous ces domaines et d'autres, les acteurs privés sont les animateurs d'activités et les producteurs de richesses essentielles au territoire, mais les enjeux sur les ressources qu'ils exploitent (sols, biodiversité, eau, mer,...) les dépassent et sont l'objet d'une vigilance croissante de la société toute entière. Il faut **ré-ouvrir, grâce au projet de territoire, le champ des intérêts communs, pour faire de la sauvegarde et du rétablissement de la biodiversité un projet de développement** ; promouvoir à partir d'elle le grand paysage du territoire de La Rochelle Aunis ; proposer ce qu'on pourrait appeler un jour un « territoire détox ».

> Construire de nouveaux collectifs

D'une certaine façon, l'Aunis tout entière, poumon campagnard de la ville-territoire, est un de ses plus précieux biens communs. On retrouve là, mais désignés autrement, les enjeux classiques d'un schéma de cohérence territoriale que sont la préservation ou le rétablissement de la biodiversité et de la trame verte et bleue.

D'autres biens communs peuvent être reconnus, dès lors que des acteurs de statut divers se réunissent autour d'une ressource ou d'un service pour la valoriser en combiner leurs intérêts. Ce qui invite par exemple à penser la ville-territoire comme un **territoire de santé** - santé des populations et santé des environnements - avec son réseau hospitalier, mais aussi ses nombreux professionnels privés, ses cadres associatifs, son économie sociale et solidaire, ses services éco-systémiques.

Réfléchir au territoire et à ses projets en termes de biens et services communs, c'est d'abord mettre au centre du développement la question des ressources fragiles ou finies et des services essentiels ; c'est **réconcilier écologie et économie**, dans une gestion raisonnée de ces ressources ; c'est enfin **construire des nouveaux collectifs**, des règles et des engagements pour les faire vivre, ceux dont la société contemporaine a tant besoin.



Le territoire décarboné et ses biens communs

L'eau, le littoral, les forêts, le patrimoine culturel, les sols, autant de biens communs utilisés comme ressources par les différents usagers du territoire. Leur gestion en commun, autour d'une quinzaine de bassins versants et des deux grands marais, est un défi, tout comme celui d'un usage moins intensif des sols et de la restauration des qualités paysagères et écosystémiques de l'Aunis. Cela peut passer par la mise en valeur et la mise en réseau des sites d'intérêt qu'ils soient touristiques ou purement géographiques, du territoire.

le marais

le marais poitevin

la Sèvre niortaise

al de la Banche

embarcadere de Bazoin

Verise verte

↑↑↑

Tumulus

La Briquetterie

le Mignon

le Curé

forêt de Benon

bois de Benon

bois Fontaine

forêt

le Virson

lâc de Frace

Le Magnereaud

↑↑↑

la Geres

Chateau de Surgères

↑↑↑

La Devisé

rais de Voutron

de Rochefort

D 116 ^{E1}

1 FERRIERES

26 LA ROCHELLE



Et le SCoT dans tout ça ?

Le territoire décarboné dans le PADD

Les élus des trois communautés qui composent les territoires du SCoT (schéma de cohérence territoriale) se sont fixés comme objectif de devenir des territoires d'excellence en matière environnementale. Ils affirment dans leurs projets de territoire et dans leurs PLUi (plans locaux d'urbanisme intercommunaux) qu'en optant dès maintenant pour une trajectoire plus économe de ressources, en exploitant mieux les capacités renouvelables de l'Aunis, ils dessinent un modèle plus vertueux, en rupture avec les mécanismes actuels. Ceci leurs paraît d'autant plus urgent que les bouleversements climatiques exposent ce territoire rétro-littoral et de marais à des risques accrus.

C'est donc ensemble que les trois établissements publics s'engagent à conjuguer et à donner à voir sobriété, innovation et solidarité. Cette ambition commune à l'Aunis s'inscrit dans l'alliance des territoires de Centre Atlantique notamment au travers du défi n° 6 de la charte du Pôle Métropolitain « proposer un modèle de développement économe en énergie ».

Le programme La Rochelle « zéro carbone » appelle début 2019 à faire du SCoT et des PLUi des outils de régulation vers la neutralité carbone. Cette ambition se retrouve dans différents axes du PADD (projet d'aménagement et de développement durables) du SCoT de La Rochelle Aunis qu'il s'agisse de la mutation du socle naturel et productif ou du changement de pratiques de consommation, de déplacement, etc.

Axes du PADD concernés :

- > III.A Atteindre la neutralité carbone à l'échelle de la ville-territoire
- > III.B Composer avec la ressource en eau, porteuse de richesses mais aussi de vulnérabilités
- > III.C Un patrimoine paysager fédérateur, porteur d'une identité commune forte
- > III. D Soutenir un projet écologique au service du territoire et de ses habitants
- > III.E Soutenir des projets agricole et conchylicole durables
- > III.F Promouvoir une urbanisation résiliente qui se prémunit des risques et nuisances
- > III.G Préserver les ressources primaires, les sols et les sous-sols



Proposition de travail n°5 Voies d'eau et voies douces

↻ En 2030...

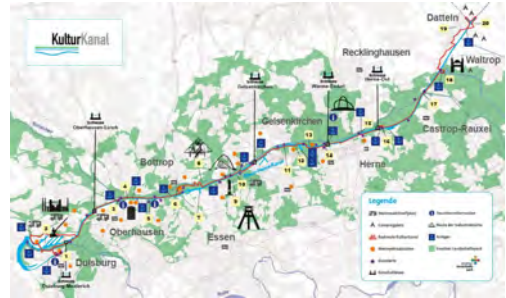
« Visites en barque, restauration du terroir, habitats insolites, lieux de valorisation du patrimoine agricole : le rétro-littoral propose différents produits au fondement d'une stratégie touristique durable ! L'Aunis a su capter les touristes du littoral grâce au réseau de boucles de découvertes des villages et paysages de l'intérieur. Les nouvelles pistes cyclables suivent les cours d'eau et canaux. Avec toute la famille, on va de Châtelaiillon-Plage à Surgères comme de Marsilly à Courçon en deux heures seulement ! L'aménagement de ces itinéraires a été l'occasion de restaurer la qualité des berges et d'installer de nombreuses « stations vertes » dans tout l'Aunis »

↗ Principes

- > **Un réseau de pistes et sentiers donnant à voir et à comprendre** le grand territoire d'eau
- > **Des cours d'eau et une ripisylve restaurés** grâce à un grand projet de réhabilitation écologique
- > **Le remplacement de nombreux segments canalisés**, le reprofilage de berges, la renaturation des paysages sur les rives des canaux et leur intégration dans des contextes urbains de qualité.
- > **Un paysage récréatif avec ses stations vertes** (villages, bases de loisirs) le long des grands itinéraires de découverte

+ Proposition de travail dans le cadre de l'élaboration du SCoT

- > **Un jeu de cartes paysagères** pour donner à voir le grand paysage de l'Aunis, en collaboration avec une école de paysage
- > **Une conférence des parties prenantes** réunissant tous les acteurs de l'eau afin de s'accorder sur des modalités de gestion commune de la ressource



La vallée de l'Emscher (Ruhr) régénération économique et écologique de la vallée de l'Emscher sur 80 kilomètres : renaturation de la rivière, circulations douces et projet culturel imbriqués



Saint Nazaire Agglomération : création d'itinéraires cyclables à la découverte de l'intérieur le long du fleuve Brivet depuis le port, en cours



Proposition de travail n°6

La ferme de demain

En 2030...

« Aujourd'hui comme hier, les fermes ponctuent l'espace agricole commun du territoire de La Rochelle Aunis, de Surgères au littoral. Mais avec l'évolution des pratiques agricoles et le développement de circuits courts entre producteurs et consommateurs, ce sont désormais des fermes d'un nouveau genre, plus ouvertes aux habitants et acteurs du territoire, plus polyvalentes et plus hybrides entre le mode de vie urbain et rural. Échanges culinaires, accueil de migrants et de personnes en réinsertion, séminaires, ventes, gîtes,... Les fermes, hier discrètes et méconnues, sont devenues des marqueurs du changement de modèle du territoire. »

Principes

- > **Des fermes hybrides** : cultures alimentaires superposées et production énergétique (solaire, biomasse, espaces de création de compost issus des déchets verts domestiques)
- > **Des fermes connectées** : capable de récupérer l'énergie fatale de la ville grâce à des réseaux intelligents
- > **Des fermes complètes** : qui rapprochent points de vente, lieux de transformation des produits locaux, de stockage pour la logistique des derniers kilomètres
- > **Des fermes ouvertes** : lieux de sensibilisation capables de servir de point d'entrée et de découverte des espaces agricoles, de lieux de médiation entre des pratiques urbaines et agricoles et des lieux de pédagogie à l'environnement.

Proposition de travail dans le cadre de l'élaboration du SCoT

- > un **workshop sur la ferme de demain**, réunissant des agriculteurs, des acteurs de l'énergie, des gestionnaires des espaces naturels, des acteurs éducatifs, ...
- > un **Projet Alimentaire Territorial**, pour rapprocher les acteurs de l'ensemble de la filière (les associations, les producteurs, les consommateurs, les industriels, les acteurs de la logistique, ...)



Tomates des Paysans de Rougeline produites grâce à la fermentation de déchets ultimes – Véolia (Gironde)



Agrocité – Colombes, micro ferme expérimentale, jardins communautaires, production d'énergie,...



École « Domaine du possible » - Volpelière, ferme réhabilitée en école expérimentale



Co-usage des Corbières - pâturage et production d'énergie

Les travaux autour SCoT invitent à imaginer de nouvelles modalités de gestions collectives des ressources.

Un bien commun c'est :

- > **Une ressource** : l'eau, la terre, la mer, mais aussi l'énergie, la culture, et, pourquoi pas... l'argent public, la capacité de gouvernance, les déchets et leur valorisation, etc.
- > **Une communauté d'acteurs et de parties prenantes**, avec la puissance publique à l'appui, mais au-delà d'elle.
- > **Un système de règles, de normes, d'engagements** pour gérer et valoriser la ressource collectivement.
- > **Des conflits d'usage et des intérêts rivaux** qui surgissent en permanence... mais la recherche de réciprocity pour les dépasser.

Dans le territoire de La Rochelle Aunis, ce qu'il faut / faudra gérer en commun c'est :

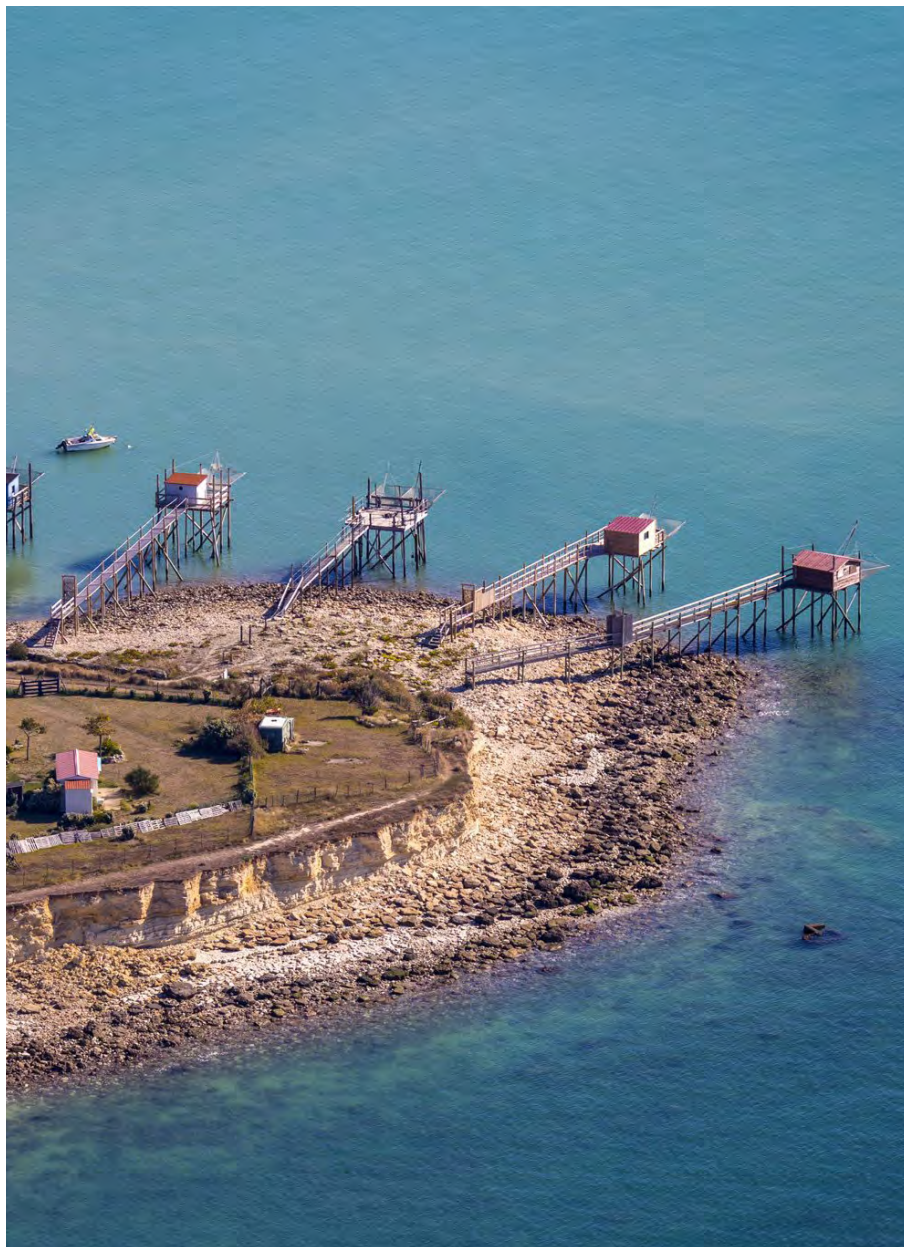
- > **La mer, le littoral**. La question des risques rassemble, mais la valorisation plus ample des possibilités qu'offrent la mer et le littoral reste à entreprendre
- > **L'eau**, dont les multiples usages s'opposent d'autant plus que la ressource est fragilisée (irrigation, eau potable, besoins industriels)
- > **L'agriculture et l'alimentation** : tout le monde s'accorde à les estimer centrales et vitales dans un projet de territoire, mais plusieurs modèles de développement s'affirment et parfois s'affrontent
- > D'autres sujets certainement, qui n'ont pas pu être abordés dans le temps de la soirée !

La reconnaissance d'un bien commun en appelle une autre :

- > **Évolution des modèles agricoles, gestion de l'eau et projet alimentaire de proximité font un seul et même sujet** : les agriculteurs du Pays de Rennes et la Métropole ont convenu d'un contrat de réciprocité qui ouvre un accès prioritaire aux marchés de la restauration scolaire aux agriculteurs qui s'engagent en faveur de la qualité de l'eau.
- > Faire évoluer les modèles agricoles ne se décrète pas. Dans le moment de conflits que les changements nourrissent, c'est souvent en repassant par la **médiation culturelle** qu'on fait émerger de nouveaux horizons communs.

Et le SCoT dans tout ça ?

- > Il peut mettre **l'enjeu du cycle de l'eau** au cœur des principes d'aménagement et d'urbanisme, pour une approche globale et intégrée de la ressource.
- > Il peut soutenir un **Projet Alimentaire Territorial** de nature à rassembler les acteurs du monde agricole dans leur diversité, pour trouver les convergences nécessaires.
- > Il peut proposer le **cadre territorial des réciprocitys**, en matière de politiques de transition énergétique et de politiques de neutralité carbone,
- > ... et il peut faire vivre le débat dans la durée : quels biens communs voulons-nous affirmer dès maintenant et demain, **dans l'Aunis et avec les territoires voisins**.



Synthèse des propositions de travail

Le Livre blanc a soulevé des **chantiers d'approfondissement, d'expérimentation et d'innovation**, réalisables dans la même temporalité que le SCoT. Ces chantiers appellent à la constitution de groupes de travail mixtes associant entreprises, acteurs associatifs, techniciens des collectivités... L'animation de ces chantiers pourrait être confiée à différents acteurs partenaires du Syndicat Mixte.

Le cahier des charges de la station intermodale aunisienne

Un appel à manifestation d'intérêt sur les haltes et P+R

Une étude /benchmark sur la mutation des friches en ville

Une réflexion sur l'accueil des entreprises, intégrant les délaissés

Un workshop étudiant sur les espaces publics de bourg

Un diagnostic sur l'état des centralités

Un groupe de travail sur le commerce itinérant

Un appel à manifestation d'intérêt pour réinventer le marché

Un atlas paysager de l'Aunis avec des étudiants paysagistes

Une conférence des parties prenantes sur l'Eau

Un workshop sur la ferme de demain

La préfiguration d'un Projet Alimentaire Territorial

Perspectives

Ce Livre blanc invite au débat public, à la rencontre de tous les acteurs de la ville-territoire, surtout ceux qui n'ont pas l'habitude d'y prendre part ou de s'y retrouver. N'ayant pas de portée réglementaire, ni de vocation à imposer un cadre normatif, il vaut avant tout par ce qu'il déclenchera chez ceux qui le liront.

Le schéma de cohérence territoriale (SCoT) va poursuivre son chemin d'élaboration jusqu'à son arrêt puis son approbation, prévus respectivement pour 2020 et 2021. D'ici là, deux principes pourraient continuer à animer la démarche :

> **Ne pas attendre la fin de l'exercice planificateur pour commencer à se saisir de la ville-territoire et des actions collectives qu'elle appelle.** C'est l'objet des six propositions de travail qui ont été faites tout au long du Livre blanc. Elles ne prétendent pas résumer toute la démarche du SCoT ni couvrir tous ses enjeux. Elles peuvent (doivent?) être complétées par d'autres pistes, sur d'autres objets ou sujets. En l'état, elles montrent qu'on peut, sans attendre 2021, commencer à faire bouger les lignes dans le ville-territoire, et à **rassembler au-delà du cercle trop étroit des responsables politiques et techniques de l'élaboration du SCoT.**

> **Inscrire d'emblée le SCoT futur dans la mise en œuvre qu'il appellera, après son élaboration.** Le problème principal des SCoT est de séparer, en deux temps, la pensée (l'élaboration) de l'action (la mise en œuvre). Comment penser la ville-territoire sans agir sur et avec elle (et inversement) ? L'urgence des enjeux qui traversent le Livre blanc montre assez qu'on ne peut guère admettre de repousser à plus tard ce qu'il faut entreprendre dès aujourd'hui, et qui l'est déjà dans bien des domaines. C'est aussi pour préfigurer une partie de la mise en œuvre du SCoT - laquelle ne pourra se contenter de la mise en conformité des PLUi - que des propositions concrètes ont été avancées.

Le Livre blanc ouvre donc un programme de travail, qu'il appartient aux acteurs de la ville-territoire de La Rochelle Aunis d'ajuster selon la hauteur de leurs ambitions collectives.

Glossaire des notions-clés du Livre blanc

Bien commun

Ce qui ne relève ni strictement de la propriété et la responsabilité publiques, ni des seuls intérêts des acteurs privés, mais qui combinent ces deux réalités à travers la volonté de gérer en commun une ressource matérielle ou immatérielle sollicitée par des usages potentiellement contradictoires.

Infostructure

Ensemble des informations qui permettent d'utiliser une infrastructure, en tant qu'usager, gestionnaire ou exploitant et d'en maximiser l'utilisation et l'utilité.

Intermodalité

Tout ce qui rend possible le passage d'un mode de déplacement à un autre, donc une pratique multimodale au cours d'un même parcours : aménagement des lieux d'interface, infostructure partagée, unification tarifaire, coordination d'exploitation, ...

Résilience

Capacité à surmonter un choc, un événement grave, une crise. Par extension, capacité à s'adapter à de nouvelles nécessités globales, comme celle qu'imposent le réchauffement climatique et la sortie des modèles énergétiques et écologiques qui l'accélèrent.

Système de plaques

Ensemble de plusieurs territoires de dimension comparable liés les uns aux autres par des relations, des circulations, des échanges suffisamment intenses pour qu'on puisse constater qu'ils établissent un système. Une ville est un système de quartiers. La ville-territoire est un système de territoires.

Territoire décarboné

Territoire qui parvient dans son fonctionnement interne à capturer ou fixer naturellement autant de carbone qu'il en produit par ses consommations productrices de gaz à effet de serre. La décarbonation vise un bilan nul, au sein du cycle naturel du carbone modifié par les activités humaines.

Transgression marine

Mouvement général de hausse du niveau de la mer, donc de recul du trait de côté (contraire de régression marine, laquelle a été confortée historiquement en Aunis par la poldérisation).

Ville-territoire

Ensemble de villes et de campagnes, de communes de toute taille, qui fonctionne en système et constitue un espace de vie quotidienne pour une majorité de la population. De même que dans la ville classique, les habitants ne vivent pas en permanence tous les quartiers à la fois, dans la ville-territoire ils ne vivent pas à travers toutes les parties du système tous les jours, mais c'est bien ce système qui les rend solidaires de fait, et appelle une solidarité politique.

Schéma de cohérence territoriale
La Rochelle
Aunis Syndicat mixte

6 rue Saint-Michel
CS 41287
17086 La Rochelle
Cedex 02
| 05 46 30 37 70 |